

COMPTE-RENDU

Séance du 9 mars 2016

Le neuf mars deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, Mme BERTOLINI, M. BEQUET, M. PINHO, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

Etaient absents et excusés : M. SAUQUES (Pouvoir à Mme GOMEZ), Mme DEPIEDS, Mme MORIN, M. MONNIER.

Secrétaire de séance : Mme BERTOLINI.

1) FINANCES : Comptes de gestion 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la concordance de l'exécution budgétaire du Trésorier avec celle de l'Ordonnateur à l'exception du budget général de la Ville. Ce dernier présente une différence de 75,68€ avec la comptabilité du Trésor en raison d'un problème technique de rejet de mandat au niveau de la comptabilité du Receveur municipal ;
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2015 du Trésorier Municipal du budget général et des budgets annexes : « Assainissement », « Eau », « Salles Aménagées », « Cuisine Centrale », « Campière », « Ateliers » ;

2) FINANCES : Comptes administratifs 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016 du budget général de la ville et des budgets annexes « Eau potable », « Assainissement », « Salles Aménagées », « Cuisine Centrale », « Campière » et « Ateliers Relais ».

3) FINANCES : Affectation des résultats de 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide les affectations de résultats des budgets suivants :

BUDGET GENERAL	
résultat 2015	
Fonctionnement:	836 217,33 €
Investissement:	280 126,21 €
<u>Affectation des résultats pour 2016</u>	
au compte R002:	486 217,33 €
au compte 1068:	350 000,00 €
au compte R001:	280 126,21 €

BUDGET ANNEXE "SALLES AMENAGEES"	
résultat 2015	
Fonctionnement:	87 801,62 €
Investissement:	106 059,13 €
<u>Affectation des résultats pour 2016</u>	
au compte R002:	87 801,62 €
au compte R001:	106 059,13 €

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"	
résultat 2015	
Fonctionnement:	607 646,36 €
Investissement:	587 458,41 €
<u>Affectation des résultats pour 2016</u>	
au compte R002:	607 646,36 €
au compte 1068:	0,00 €
au compte R001:	587 458,41 €

BUDGET ANNEXE "CUISINE CENTRALE"	
résultat 2015	
Fonctionnement:	23 753,92 €
Investissement:	57 629,58 €
<u>Affectation des résultats sur le budget principal</u>	
au compte R002:	23 753,92 €
au compte R001:	57 629,58 €

4) **FINANCES : Budgets primitifs 2016**

Le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- A l'unanimité pour le budget général, les budgets annexes « Eau potable, « Assainissement », « Salles Aménagées » (5 abstentions) et le budget annexe « Ateliers relais » (1 abstention) ;
- A la majorité absolue (5 voix contre) pour le budget annexe « Campière » ;

D'ADOPTER les budgets primitifs 2016 dont les équilibres par section sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2016	
Fonctionnement :	4 192 529,25 €
Investissement:	1 680 803,04 €

BUDGET ANNEXE 2016 "SALLES AMENAGEES"	
Fonctionnement :	342 501,62 €
Investissement:	247 059,13 €

BUDGET ANNEXE 2016 "ASSAINISSEMENT "	
Fonctionnement :	881 946,36 €
Investissement:	1 494 564,41 €

BUDGET ANNEXE 2016 "CAMPIERE"	
Fonctionnement :	101 637,26 €
Investissement:	57 900,77 €

BUDGET ANNEXE 2016 "EAU "	
Fonctionnement :	633 628,50 €
Investissement:	721 038,70 €

BUDGET ANNEXE 2016 "ATELIERS"	
Fonctionnement :	40 001,41 €
Investissement:	129 555,60 €

5) **FINANCES : Délégation de maîtrise d'ouvrage**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **D'assurer** la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement de la résidence Jeanne Lacroix pour le compte du CCAS de Vimoutiers ;
- **D'engager** en lieu et place du CCAS la mise en place et exécution des marchés publics afférents au projet et la recherche de financements potentiels ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le CCAS afférente au programme d'investissement relatif à la mise aux normes « accessibilité » et rénovation thermique de la résidence Jeanne Lacroix ;

6) **FINANCES : Demande de subvention à l'Etat**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (5 abstentions) décide :

- **D'engager** les travaux d'investissement relatif à la mise aux normes « accessibilité » et la rénovation thermique de ses ERP ;
- **De solliciter** l'aide maximale de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement, respectivement à hauteur de 40% pour les deux projets suivants :

Programme de mises aux normes accessibilité

DEPENSES			RECETTES			
Nom de l'ERP	Affectation	Montant HT	Intitulé	Montant HT	Taux	
Mairie	Administration	303 200 €	Commune de Vimoutiers	77 560 €	20%	
Salle Armontel	Salle des fêtes	79 100 €	Etat-DETR	155 120 €	40%	
Salle E. MARTIN	Salle de sport	5 500 €	Etat-Dotation de soutien à l'investissement	155 120 €	40%	
TOTAL		387 800 €	TOTAL		387 800 €	100%

Programme de mises aux normes accessibilité et rénovation thermique de la RJL

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT	Taux
Mise aux normes accessibilité	120 900 €	Commune de Vimoutiers	43 980 €	20%
Rénovation thermique	99 000 €	Etat DETER	87 960 €	40%
TOTAL	219 900 €	Etat Dotation de soutien à l'investissement	87 960 €	40%
		TOTAL	219 900 €	100%

7) **VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

1. Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers :

- **D'attribuer** à l'unanimité, une subvention de 107 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers pour la mise en œuvre de ses missions ;
- **De verser** ladite subvention en une seule fois ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ladite subvention.

2. Pour le tissu associatif local et établissements scolaires :

- **D'attribuer à l'unanimité** les subventions listées dans le tableau ci-dessous :

NOM	Montant de la subvention accordée	Modalité de versement
Comice Agricole de l'Arrondissement	150,00 €	un versement
Comice Agricole cantonal	250,00 €	un versement
Vimoutiers Animation	30 700,00 €	mars: 15 350€ - septembre: 15 350€
Maison des Mots	450,00 €	un versement
MFR de Trun	140,00 €	un versement
Maison familiale de Vimoutiers (aide formation aux jeunes)	35,00 €	un versement
MFR POINTEL	70,00 €	un versement
BTP-CFA CAEN	105,00 €	un versement
UFA Risle Seine de Pont Audemer	70,00 €	un versement
Chambre des Métiers du calvados (Caen)	35,00 €	un versement
Chambre de Métiers Indre et Loire (Joué les Tours)	35,00 €	un versement
Lycée Mézeray Argentan	35,00 €	un versement
MFR de Vimoutiers	1 000,00 €	un versement
Association Sportive du Collège Hée Fergant	630,00 €	un versement
Miss° Locale pour insert° prof. sociale des jeunes	1 800,00 €	un versement
Amicale du Personnel de la Ville	1 440,00 €	un versement
MJC	31 500,00 €	Versements trimestriels
Comité de Jumelage	1 350,00 €	un versement
FNACA	50,00 €	un versement
Badminton	1 000,00 €	un versement
Comité d'organisation des foulées du terroir	2 160,00 €	un versement
Passion Quad 61	100,00 €	un versement
Tennis club Vimoutiers	400,00 €	un versement
Truite Vimonastrérienne	270,00 €	un versement
Vélo Club M. ESTEBAN	200,00 €	un versement
Vimoutiers Football Club	10 000,00 €	un versement
	83 975,00 €	

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ces subventions 2016.

8) **MARCHES PUBLICS : Constitution d'un groupement de commande avec le CCAS**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **De constituer** un groupement d'achat permanent entre la commune de Vimoutiers et le CCAS de Vimoutiers pour la passation des marchés d'assurance portant sur la responsabilité civile, la protection juridique, l'automobile, les dommages aux biens ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention afférente annexée à la présente entre la Ville de Vimoutiers et son CCAS.

9) RESSOURCES HUMAINES : Mandat au Centre de Gestion de l'Orne

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : La Ville de Vimoutiers charge le Centre de Gestion de l'Orne de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques devant être pris en charge par la Ville de Vimoutiers en application des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la loi n°84-83 précitée, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires concernant les agents affiliés ou non à la C.N.R.A.C.L.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer A la Ville de Vimoutiers une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017 ;
 - Le régime du contrat : capitalisation
- **ARTICLE 2 :** Le Conseil Municipal de Vimoutiers délibérera à nouveau pour adhérer au contrat si les résultats la concernant lui conviennent.

10) MARCHES PUBLICS : Bilan des marchés publics 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés notifiés par la ville au cours de l'année 2015 ci-dessous :

Désignation	Type de marché	Procédure	Titulaire	Adresse	Montant TTC
Travaux de voirie	Travaux	MAPA	TOFFOLUTTI	MOULT (14)	61 323,60 €
Empierrement de la voie verte	Travaux	MAPA	COLAS	VIMOUTIERS (61)	114 057,60 €
Maitrise d'œuvre restauration Orgue	Etudes	MAPA	SEMENOUX	BORDEAUX (33)	27 449,28 €
Exploitation des installations de chauffages	Fournitures et services	Marché formalisé	IDEX ENERGIES	BOULOGNE BILLANCOURT (95)	145 011,17 €

11) PATRIMOINE : Bilan des acquisitions et cessions 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville de Vimoutiers sur l'année 2015 ci-dessous :

ACQUISITION : Aucune acquisition n'a été réalisée sur l'année 2015

CESSION :

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	ACQUIREUR	DATE DE DELIBERATION	MONTANT
TERRAIN	RUE MAILLARD	AO N°20	SAGIM	30 SEPTEMBRE 2015	1€

Séance levée à 22h30